



**Chers lectrices, chers lecteurs**

Je suis heureux de vous faire parvenir notre douzième Infoticker SISA **declare|it**. Prenez 10 minutes de votre temps pour remettre vos connaissances douanières à jour. Le 1.1.2014 l'ère de l'ancien numéro de TVA prendra fin, le numéro IDE remplacera le numéro de TVA sur les annonces de déclarations douanières.



Jürg Zellmeyer  
Chef de produit **declare|it**  
[iz@sisa.ch](mailto:iz@sisa.ch)

**Numéro de TVA remplacé par le numéro IDE**

A partir du 1.1.2014 le numéro de TVA figurant sur les annonces d'importations et d'exportations devra être remplacé par le numéro IDE. Depuis l'attribution des numéros IDE, il y a environ deux ans, tous les systèmes IT de la douane et de SISA sont prêts pour ce changement, certains clients utilisent déjà le numéro IDE à la place du numéro de TVA à 6 chiffres. Les numéros à cinq chiffres de la principauté du Liechtenstein restent inchangés, et seront utilisés à l'avenir. Pour les annonces d'exportations e-dec le numéro de TVA est obligatoire. Si le numéro n'est pas connu, (ex. Export pour personnes privées) un pseudo numéro ex.: 000000 doit être saisi. Dans l'annonce d'exportation NCTS la TVA est optionnelle. Jusqu'à ce jour l'exactitude du numéro de TVA n'est pas contrôlée, même chose pour le numéro IDE pour lequel uniquement la structure est contrôlée (CHE + 9 chiffres). Ultérieurement il est possible que les chiffres de contrôle soient vérifiés. Un contrôle complet de l'IDE (existence, utilisation -TVA)

ne sera possible qu'après la mise en place complète du projet de gestion des clients de la douane au niveau de l'AFD, dans environ deux ans. Jusqu'à cette date, selon le principe de l'auto-taxation, le déclarant porte la responsabilité de la justesse des numéros IDE utilisés.

**Informations supplémentaires:**  
[Numéro TVA dans la déclaration en douane](#)

**Numéro d'identification des entreprises (IDE)**

Le numéro IDE est attribué et géré par l'Office fédéral de la statistique. L'IDE est composé de neuf chiffres et généré de manière aléatoire, il ne contient aucune information significative (numéro non parlant). L'origine suisse du numéro est indiquée par le préfixe «CHE». Le dernier chiffre correspond au chiffre de contrôle (C) selon le mode de calcul standard Modulo 11.

CHE99999999C

Seuls les numéros de IDE comportant en complément **TVA** peuvent être utilisés.

**N° de TVA correct**

UID	Name	UID-Status	Ort	PLZ	UID-Ergänzung
CHE-105.908.410	Sisa Studio Informatica SA	Aktiv	Toricella-Taverne	6808	HRMWST

**N° de TVA incorrect**

UID	Name	UID-Status	Ort	PLZ	UID-Ergänzung
CHE-104.041.139	Sisa ...	Aktiv	Meilen	8706	HR

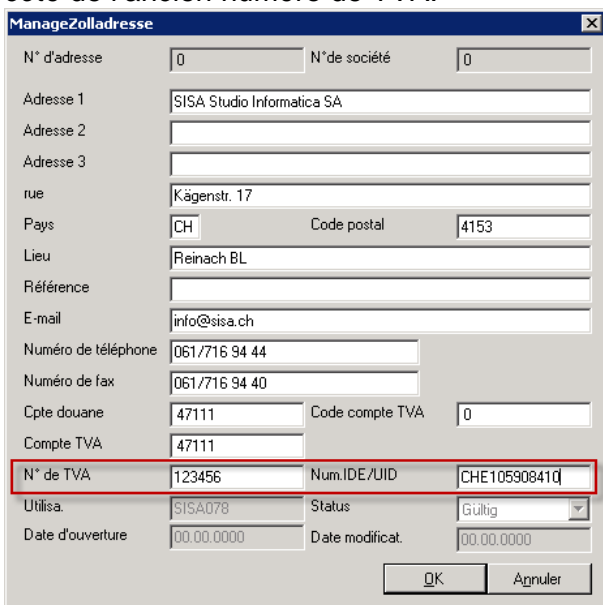
**Informations supplémentaires :**  
[Informations IDE: Statistiques suisses](#)  
[Registre IDE](#)

## IDE et declare|it

Bien que la saisie du numéro de TVA (N° IDE) sur les annonces d'importations et d'exportations ne soit obligatoire que dans une minorité de cas – e-dec Export- il est conseillé de saisir le n° de TVA de l'importateur pour les importations, resp. de l'exportateur pour l'exportation. Le numéro IDE doit être saisi sans trait d'union et point intermédiaire.

Cpte douane	33490	M
Compte TVA	33490	M
N° TVA	CHE105908410	M

Au niveau de l'adresse de la douane il est possible de saisir le nouveau numéro IDE à côté de l'ancien numéro de TVA.



Au niveau du paramètre PAR000262 il est possible de choisir le numéro de TVA qui doit apparaître sur la déclaration.

Paramètre	Description	Valeur
PAR000262	Numéro – TVA qui doit apparaître dans la déclaration intégré des données de l'adresse: 1 = tjrs du no. de TVA 2 = tjrs du no. IDE <b>3 = de l'IDE si disponible, sinon du no.de TVA</b>	3

## TVA code additionnel

L'administration fiscale demande à ce que l'abréviation TVA soit saisie en complément sur les documents pour les nouveaux numéros IDE. Ceci n'est possible que si le déclarant fournit en plus du no. de TVA un flag d'impression ayant la valeur 0 (sans impression TVA) ou 1 (impression TVA). Ce flag d'impression ne doit être égal à 1 que dans le cas d'un no. IDE complété de „TVA“. Ce flag d'impression devra obligatoirement être renseigné dans le nouveau schéma XML V3.1, mis à disposition par la douane au cours du 1er trimestre 2014 (probablement en février).

Dans la prochaine version **declare|it** 3.2, SISA, le nouveau schéma sera géré dans son intégralité. Il n'est pas obligatoire de procéder au changement sur le nouveau schéma immédiatement. Pendant une période de transition, l'AFC accepte les documents douaniers sans le complément TVA. Les documents DTe seront adaptés par la douane au cours de l'année prochaine.

Pour NCTS, la douane activera le Flag d'impression TVA au 1.1.2014. Pour que **declare|it** puisse répondre à tous les critères, nous procéderons à un nouvel update d'ici la fin de l'année.

L'extension du logiciel avec les adaptations de la base de données, et champ supplémentaire sur l'écran sera livrée avec le prochain release.

Si dans la déclaration d'exportation de NCTS le no. de TVA optionnel est saisi, nous généreront automatiquement ce flag, qui sera transmis à la douane en même temps que le no. de TVA. Lors de la saisie d'un numéro de TVA commençant par *CHE* suivi de 9 chiffres, le flag d'impression sera automatiquement positionné à 1.

### Informations supplémentaires:

[Informations douanières e-dec XML schéma V3.1 \(en allemand\)](#)

## Correction des adresses

Les adresses existantes doivent absolument être contrôlées : pour chaque client actif de la douane un numéro IDE doit être saisi.

SISA peut aider à vérifier les adresses existantes. Si cela est souhaité, nous pouvons extraire toutes les adresses selon leur dernière utilisation, et vous les mettre à disposition sous la forme d'un fichier excel avec les données suivantes:

- Adresse et numéro entreprise
- Date de la dernière utilisation dans **declare|it** Import, Export ou Transit
- Nom
- Rue
- Supplément 1 et 2
- Pays, code postal et lieu
- Adresse courte
- Numéro IDE
- Numéro TVA
- Compte douanier et TVA
- Adresse mail
- Téléphone et numéro de fax

Vous basant sur cette évaluation, vous pourrez compléter les adresses avec le numéro IDE.

Vous pouvez demander la liste directement auprès de votre interlocuteur SISA.

La charge de travail dépendra du nombre de clients et transitaires : elle est évaluée de 3 à 6 heures.

### Informations supplémentaires:

[Exemples d'adresses](#)

## Dates et activités

- **Décembre 2013** **declare|it** Transit extension pour le flag d'impression TVA
- **1.1.2014** Obligation d'utiliser le numéro IDE dans le champ de la TVA.
- **Jusqu'au 14.2.2014** Changement sur le nouveau certificat DTe. SISA procédera au changement chez vous dans les délais.
- **6.1.2014** Début de l'exploitation pilote Transit national. SISA participera avec deux transitaires.

## Helpdesk SISA

Du lundi au vendredi de 07:00 à 19:00

Tel.: 0844 49 49 49

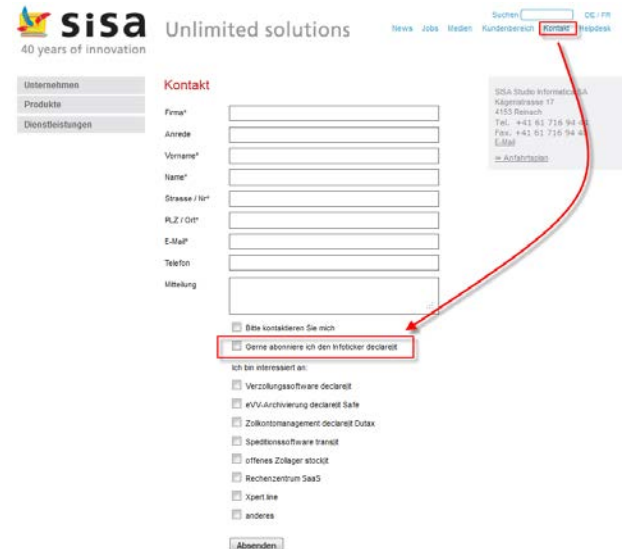
Mail: [support@sisa.ch](mailto:support@sisa.ch)

Page d'accueil: <http://www.sisa.ch>

## Inscription pour Infoticker

Vous souhaitez recevoir cet Infoticker directement par e-mail?

Veillez nous contacter avec le formulaire de SISA.



The screenshot shows the SISA contact form. A red arrow points to the checkbox labeled "Gernie abonnere ich den Infoticker declarit". Other fields include "Firma\*", "Adresse", "Vorname\*", "Name\*", "Strasse / Nr\*", "PLZ / Ort\*", "E-Mail\*", "Telefon", and "Mittelung". There are also checkboxes for "Bitte kontaktieren Sie mich" and "Ich bin interessiert an:" followed by various service categories like "Verzollungssoftware declarit", "eVW-Archivierung declarit Safe", etc.

## Informations **declare|it** sur




### SISA **declare|it** Info

@declareit\_info Schweiz

Informationen rund um den Schweizer Zoll, die elektronischen Zollverfahren und die SISA **declare|it** Applikation

<http://www.sisa.ch>

 Folgen

 Texte follow declareit\_info to den Shortcode Deines Anbieters

### Informations supplémentaires:

[twitter: declareit\\_info](#)